



Commission de l'éducation et de la formation

313 - Enseignement élémentaire

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/83

Résumé :

Le Conseil Général subventionne les travaux dans les écoles tant publiques que privées. Ce rapport propose d'inscrire au budget primitif 2014 un crédit de 2 M€.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PEP	Direction des Collèges et de l'Education	2 000 000,00
	TOTAL	2 000 000,00

Par le maintien des crédits alloués à l'enseignement élémentaire, le Conseil Général reste volontaire dans son action en faveur de l'éducation des Bas-Rhinois. Que ce soit au travers du soutien aux travaux d'équipements dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, ou bien par le biais de subventions d'investissement en faveur des écoles privées sous contrat, le Conseil Général témoigne par cette proposition l'importance qu'il accorde au développement scolaire et éducatif de tous les jeunes Bas-Rhinois, et ce avant même qu'ils n'entrent au collège, pourtant unique public relevant de sa compétence obligatoire.

3131 – Travaux d'équipement dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Dans le cadre des contrats de territoire, le Conseil Général continue à participer aux travaux réalisés par les communes et leurs groupements dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

3132 – Participations aux écoles privées sous contrat

Écoles privées sous contrat : subvention d'investissement

Conformément à notre décision du 11 décembre 2007, le taux de subvention reste fixé à 10 % du montant TTC des travaux subventionnables. Budgétairement, ce dispositif émerge sur le mode d'action 3124-participation aux investissements des collèges privés.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3131	Travaux d'équipement dans les écoles primaires et maternelles publiques	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'éducation et de la formation, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014.

Le Conseil Général rappelle par ailleurs que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente est compétente pour l'attribution des subventions et la passation des conventions.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL